

Rentrée 2020 2021

La rentrée Universitaire du Service des sports prendra en compte les guides pratiques liés à la reprise des activités physiques et sportives dans le respect des règles sanitaires réalisés par le ministère des sports avec le concours des fédérations sportives et aux avis du HCSP.

L'enseignement et la pratique des APSA dans le cadre des établissements d'enseignement supérieur est soumis à l'application stricte des consignes sanitaires, et du décret 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié le 16 aout 2020. Il est complété par :

- La note CPU/GNDS du 31/08/2020
- La circulaire ministérielle du 7/09/2020 (MESRI)

La mise en œuvre des activités sera soumise à l'accord du propriétaire ou de l'exploitant des équipements :

- Intramuros : l'université Jean Moulin Lyon 3
- Extramuros : le SIUAPS, la Ville de Lyon, les lycées Lumière et Colbert

Protocole Sanitaire Général

- Avant les cours :
 - Inscription obligatoire sur l'application « Choisir son sport » pour se présenter en cours. Cela permettra :
 - Une traçabilité des présences via le listing sur l'application
 - Une gestion des effectifs
 - L'arrivée en tenue de sport est préconisée, en cas d'impossibilité, les vestiaires seront ouverts
 - Le masque est obligatoire
 - L'attente des étudiants se fera à l'extérieur de la salle
- Entre deux cours :
 - Une ventilation manuelle des salles sera effectuée en complément de la ventilation mécanique automatique. L'heure de la fin du cours sera avancée pour atteindre 10 à 15' pour permettre cette dernière.
- L'accès aux salles :
 - Les étudiants seront invités à entrer dans les salles par l'enseignant.
 - Pas d'autorisation de changer de groupes sans formalisation

- Gel hydroalcoolique obligatoire avant d'entrer dans les salles et le vestiaire. Des stations sont placées à proximité des entrées des salles et des vestiaires à la Manufacture, dans les installations SIUAPS et Ville de Lyon

- Pendant les cours :
 - Le masque sera obligatoire sauf dans l'aire de pratique
 - Les sprays désinfectants, gels, papiers seront distribués par l'enseignant. Hors des cours, l'ensemble sera placé dans des armoires fermées y compris dans les installations délocalisées (SIUAPS, Ville de Lyon)
 - Aucun échange de matériel personnel ou prêté par l'enseignant
 - Un complément de protocole sera appliqué dans chaque enseignement sportif en lien avec celui de sa fédération délégataire (ministère des sports)
 - A la fin de chaque cours, désinfection du matériel mis à disposition

- Accès aux sanitaires : toilettes & vestiaires
 - Ouvert
 - Port du masque obligatoire, sauf sous la douche
 - Douches accessibles sauf installations de la ville de Lyon
 - Lavage des mains avant d'entrer et à la sortie : eau et savon ou gel
 - Nettoyage tous les matins selon les règles du marché

- Nettoyage des salles
 - Sera effectué tous les matins selon les règles du marché

Protocoles par activités sportives

- Un protocole par APSA a été rédigé par le service des sports en lien le décret du ministère de l'enseignement supérieur (2020-860 du 10 juillet 2020 modifié le 16 août 2020), la circulaire ministérielle du 7/09/2020, la note CPU/GNDS du 31/08/2020, le ministère des sports, et les fédérations sportives.